

**Quel sera mon nouveau salaire de base à partir de janvier 2023 ?**

Le passage de filiale à établissement Framatome va entraîner des changements dans le statut collectif de tous les salariés de TNM et notamment au niveau de la structure de rémunération.

Pour vous aider dans le calcul de votre future rémunération vos élus ont développé un outil de calcul.

Deux versions existent : une pour téléphone Android et une autre pour Ordinateur.

Pour télécharger ces programmes, il suffit de scanner les QR codes ci-dessous.

**Version Android**



**Version ordinateur**



Une fois l'application installée, il suffit de saisir les éléments suivants :

- Votre catégorie (Ouvrier ou TA/ATAM)
- Votre coefficient
- Votre rythme de travail
- Votre salaire de base 35h00
- Votre ancienneté
- Votre PFE ou votre Gratification 2021

**Mise à jour :**

La mise à jour exclue l'ancienneté (qui est conventionnelle) qui restera identique chez Framatome, ainsi que le POT qui est compensée par la future POT (400€) + l'intégration de 200 € dans le salaire de base.

Vous obtiendrez alors une estimation de votre future base 35h00 (cette estimation est basée sur une présence à 100%).

*Nota : Il est possible qu'il y ait des petits écarts entre le calcul de l'ancienneté de l'appli et le réel car il existe des majorations de cette prime en fonction de l'emploi.*

